



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2014-069**

**\* \* \***

**Objet :**

**Délibération n° 2014-045 du 30/04/2014 à rapporter :  
Emprunt auprès de la CDC.  
Microcentrale hydroélectrique et barrage de la Meuse.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quatorze et le vingt juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – LECOMTE Olivier –

**Pouvoirs :** MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - DURAND Véronique à DEBEAUCE Christine - BONNET Jean Louis à CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra à LEROY Annie - EDMOND-MARIETTE Gérard à DEJEAN Anne Marie - CONTRERAS Sylvie à LECOMTE Olivier - SUQUET Maguelonne à GOMEZ René -

**Absent :** M. ADELAERE Sylvain

Convocation du 12 juin 2014

Mademoiselle Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire, Président de la Régie Municipale d'Electricité, informe les membres du conseil municipal qu'il convient de rapporter la délibération n°2014-045 du 30 avril 2014 –enregistrée en Préfecture le 02 mai 2014 - concernant l'emprunt auprès de la CDC pour les travaux de la Microcentrale hydroélectrique et barrage de la Meuse, dans laquelle la durée du prêt était non mentionnée.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rapporter la délibération n° 2014-045 du 30 avril 2014.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2014-070**

**\* \* \***

**Objet :**

**Emprunt auprès de la CDC.  
Microcentrale hydroélectrique et barrage de la Meuse**

**Abroge et remplace la délibération n°2014-045  
rapportée pour erreur matérielle**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quatorze et le vingt juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène — VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc — CABOCHE Chrystelle — NADAL Olivier — MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René — LECOMTE Olivier –

**Pouvoirs :** MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - DURAND Véronique à DEBEAUCE Christine - BONNET Jean Louis à CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra à LEROY Annie - EDMOND-MARIETTE Gérard à DEJEAN Anne Marie - CONTRERAS Sylvie à LECOMTE Olivier - SUQUET Maguelonne à GOMEZ René -

**Absent :** M. ADELAERE Sylvain

Convocation du 12 juin 2014

Mademoiselle Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire, Président de la Régie Municipale d'Electricité, informe les membres du conseil municipal de la nécessité de la réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 644 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'aménagement de la microcentrale hydroélectrique au barrage de la Meuse à Gignac et dont les conditions sont les suivantes :

Type	PSPL
Montant	644 000 €
Durée du prêt	20 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielles
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %
Révisabilité du taux d'intérêt à échéance	En fonction de la variation du taux du LAS
Amortissement	Déduit
Modalité de révision	Simple révisabilité
Taux de progressivité des échéances	0 %
Typologie Gissler	1A

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Président de la Régie Municipale d'Electricité, à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 644 000 €

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.